



Carte de 10 ans, camerounaises vivant au Luxembourg

Par Visiteur

Bonjour

Je suis camerounaise, je vis actuellement au Luxembourg avec une carte de travail. Auparavant j'ai vécu 10 ans en France (1997 à 2007) avant de partir au Canada pour 1 an et demi pour mon travail (transfert international). Depuis le mois d'Octobre 2008 je vis et travaille au Luxembourg avec un permis de travail et je souhaite revenir vivre en France maintenant. Je suis présentement en train de chercher du travail pour revenir en France et ainsi demander une carte de 10 ans;

Ma question: puis-je demander une carte de 10 ans pour revenir m'établir en France?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

puis-je demander une carte de 10 ans pour revenir m'établir en France?

Malheureusement non vous ne pouvez pas solliciter cette carte et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que vous n'êtes pas sur le territoire français et la demande ne peut être déposée que si l'étranger est au moment de la demande, en séjour régulier et pour cela être donc muni soit d'un visa, soit d'un titre de séjour.

Ensuite, vous avez certes résidé de façon continue en France mais la prise en considération de la durée ne se fait pas de façon rétroactive.

Autrement dit vous ne pourrez formuler votre demande que si à nouveau pendant 5 ans vous résidez de façon continue en France.

Par contre si vous obtenez un travail en France, vous pouvez solliciter (et votre employeur vous aidera à faire les démarches) une carte de séjour temporaire d'un an mention salarié.

Cordialement